

**AIDE-MÉMOIRE**  
**PROJETS DE 2e et 3e CYCLES REQUÉRANT OU NON UNE ÉVALUATION ÉTHIQUE PAR LE CERPE**

	Programmes	Types de projets	Cadre de réalisation du projet	Type de données	Évaluation par le CERPE	Particularités
Étudiant.e.s de l'UQAM aux cycles supérieurs	(NB: Dans le cas d'une cotutelle ou d'un programme conjoint, le projet devra être évalué par le CERPE correspondant à la Faculté ou École de rattachement de la directrice, du directeur de recherche à l'UQAM.)	Travail de recherche dirigé, stage de recherche ou projet d'intervention: impliquant des participants humains vivants; recherches portant sur du matériel biologique humain, des embryons, des fœtus, des tissus fœtaux, du matériel reproductif humain ou des cellules souches humaines; <i>études pilotes comprenant les recherches décrites ci-dessus qui sont menées dans le but d'évaluer la faisabilité d'une étude principale plus vaste ou d'en éclairer la conception. (Version révisée proposée de l'EPTC 2, art. 2.1)</i>	Projet <b>ne s'insérant pas dans le projet en cours d'un.e. professeur.e</b> de l'UQAM ou d'une autre université	Avec utilisation de <b>données primaires</b>	<b>Requise</b>	
				Avec utilisation <b>secondaire</b> de données <b>identificatoires directes, indirectes</b> ou <b>codées</b> , pour laquelle le <b>consentement</b> des participant.e.s a été <b>obtenu</b>	<b>Requise</b>	La preuve du consentement devra être intégrée à la demande. L'étudiant.e accèdera à une version réduite du formulaire.
				Avec utilisation <b>secondaire</b> de données <b>identificatoires directes, indirectes</b> ou <b>codées (1)</b> , incluant les données d' <b>archives privées</b> ou dont la collecte a été obtenue par un <b>sous-traitant</b> (une firme de sondage, par exemple) pour laquelle le <b>consentement</b> des participant.e.s <b>n'a pas été obtenu</b>	<b>Requise</b>	L'étudiant.e devra démontrer que: l'utilisation de ces données est essentielle; qu'elle n'aura pas de conséquences négatives sur le bien-être des participant.e.s; que des mesures seront prises pour protéger la vie privée des participant.e.s; que les préférences connues et exprimées précédemment par les participant.e.s seront respectées; que l'obtention du consentement est pratiquement impossible; que toute autre permission nécessaire a été obtenue pour utiliser ces données. L'étudiant.e accèdera à une version réduite du formulaire.
				Avec utilisation <b>secondaire</b> de données <b>anonymes</b> ou <b>rendues anonymes (2)</b> ou de <b>données publiques (3)</b>	<b>Non requise</b>	
			Projet <b>s'insérant directement dans le projet en cours d'un.e. professeur.e</b> de l'UQAM approuvé par le Comité institutionnel de l'éthique de la recherche avec des êtres humains) CIEREH ou, dans le cas d'une cotutelle ou d'un programme conjoint, dans le projet en cours d'un.e. professeur.e approuvé par le Comité d'éthique de la recherche (CER) de l'autre établissement universitaire qui adhère aux dispositions de l'Énoncé de politique des trois conseils (EPTC2)		<b>Non requise</b>	L'étudiant.e devra s'assurer que son nom est inclus dans la certification éthique de la professeure, du professeur.
			Projet <b>réalisé sous les auspices d'un autre établissement</b> (hôpitaux, CSSS, Centres Jeunesse, etc.) qui adhère aux dispositions de l'EPTC2		<b>Requise</b>	L'étudiant.e devra obtenir d'abord l'approbation de l'autre établissement puis soumettre cette demande dûment approuvée au CERPE (accès à la version la plus courte du formulaire).
Projet <b>s'insérant directement dans le projet en cours d'un.e professeur.e approuvé par le CER d'un autre établissement</b> ou d'une autre université qui adhère aux dispositions de l'EPTC2		<b>Requise</b>	L'étudiant.e devra obtenir d'abord l'approbation de l'autre établissement ou université puis soumettre cette demande dûment approuvée au CERPE (accès à la version la plus courte du formulaire).			

JS/CERPE4/2 février 2017

1. Il s'agit de renseignements qui peuvent identifier la personne ou aider à l'identifier (par exemple la date de naissance, le lieu de naissance et des caractéristiques personnelles distinctives) ou qui ont été remplacés par un code auquel a accès le ou la chercheur.e. (cf. Concepts clés, Types de renseignements, EPTC 2, 2014)
2. Il s'agit de renseignements auxquels aucun identificateur n'a jamais été associé (enquêtes anonymes par exemple) ou dont les identificateurs directs sont irrévocablement retirés et pour lesquels aucun code permettant une future réidentification n'a été conservé ou n'est accessible à la ou au chercheur.e. (*Ibid.*)
3. «Dans le cas de certains site numériques accessibles au public, il existe des attentes raisonnables en matière de la vie privée. Lorsqu'il s'agit de l'accès à des renseignements identificatoires dans des sites numériques accessibles au public, tels que des groupes d'entraide en ligne, et des groupes de développement personnel à accès réservé, les attentes des membres de ces sites quant au respect de la vie privée sont beaucoup plus élevées. Il faut alors que les chercheurs soumettent leur projet à l'évaluation du CER.» (Version révisée proposée de l'EPTC 2, art. 2.2); «Si le projet de recherche comporte des activités d'observation d'actes ou de comportements humains dans des milieux naturels ou des cadres virtuels où les personnes ont une attente raisonnable ou limitée en matière de vie privée, le chercheur doit expliquer le besoin d'une exception à l'exigence générale de consentement. Le CER pourra décider de lever l'exigence d'obtention du consentement des personnes observées en tenant compte de la justification fournie par le chercheur et des mesures appropriées de protection de la vie privée.» (Version révisée proposée de l'EPTC 2, art. 10.3)

EPTC2 : <http://www.ger.ethique.gc.ca/fr/policy-politique/initiatives/tcps2-eptc2/Default/>  
[http://www.ger.ethique.gc.ca/pdf/eng/tcps2-2016/Proposed\\_Revision\\_FR.pdf](http://www.ger.ethique.gc.ca/pdf/eng/tcps2-2016/Proposed_Revision_FR.pdf)